



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE DE CEPOY

212 / 79

ARRETE PERMANENT
Mettant en place des ralentisseurs de
types "Coussins Berlinois"
Rue de la Pierre aux Fées – RD 240

Le Mairie de la Commune de Cepoy,

Vu le code de la Route,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Président du Conseil Général
Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 4ème partie
signalisation de prescription) approuvé e par l'Arrêté Interministériel du 07 juin 1977,

Considérant que pour assurer la sécurité des piétons et des usagers, il y a lieu de ralentir la
vitesse trop excessive des usagers dans l'agglomération, rue de la Pierre aux Fées (RD 240).

ARRETE

Article 1 – Un aménagement de ralentisseurs de type "Cousins Berlinois" est installé entre la
route de l'avenue des Acacias et le rond point du Château. La vitesse demeure réglementaire à
l'agglomération sur toutes la rue de la Pierre aux Fées (RD240).

Article 2 – le présent arrêté sera affiché en mairie.

Article 3 – Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation
réglementaire.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Maire de la commune de Cepoy
Monsieur le Président du Conseil Général du Loiret
Monsieur le Commandant de la brigade de Ferrières en Gâtinais
Monsieur le Chef de service de la Police Intercommunale de l'AME

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cepoy, le 10 octobre 2012

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué à la sécurité
Bernard FROT

